

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 22/01/2026 - 1182 - 2023 B 03969 - 833 036 965 - A1 ARCHITECTURE

Désignation de l'entreprise <u>A1 ARCHITECTURE</u>				DÉPÔT AU GREFFE DU ☐ Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>37 B QUAI JEAN BAPTISTE CLEMENT 94140 ALFORTVILLE</u>				TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL															
SIRET <table><tr><td>8</td><td>3</td><td>3</td><td>0</td><td>3</td><td>6</td><td>9</td><td>6</td><td>5</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>2</td><td>2</td></tr></table>				8	3	3	0	3	6	9	6	5	0	0	0	2	2	LE <u>22 JAN. 2026</u>	
8	3	3	0	3	6	9	6	5	0	0	0	2	2						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u>				Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>															
				SOUS LE N° <u>1182</u>															
				Exercice N clos le <u>31/12/2024</u>															
ACTIF				Brut															
				Amortissements-Provisions															
				Net															
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012														
		Autres *	014	5 500	016	419	5 081												
	Immobilisations corporelles *		028	40 723	030	39 022	1 701												
	Immobilisations financières * (1)		040	5 815	042		5 815												
	Total I (5)		044	52 038	048	39 441	12 597												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052														
		Marchandises *	060		062														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	276 000	070	184 000	92 000												
		Autres * (3)	072	6 809	074		6 809												
	Valeurs mobilières de placement		080		082														
	Disponibilités		084	3 431	086		3 431												
	Charges constatées d'avance *		092		094														
Total II		096	286 240	098	184 000	102 240													
Total général (I + II)				110	338 278	112	223 441	114 837											
PASSIF						Exercice N 1 NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				26												
	Écarts de réévaluation		124																
	Réserve légale		126				3												
	Réserves réglementées *		130																
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131			132	12 700												
	Report à nouveau		134				(578)												
	Résultat de l'exercice		136				(64 356)												
	Subventions d'investissement		137																
	Provisions réglementées		140																
	Total I		142				(52 205)												
Provisions pour risques et charges				Total II		154													
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				54 225												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166				31 216												
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)		169	56 883		172	61 771												
	Comptes courants d'associés		173				6 530												
	Autres dettes		175				13 300												
	Produits constatés d'avance		174																
Total III		176				167 042													
Total général (I + II + III)				180			114 837												
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195												
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	12 053											
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184												

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A1 ARCHITECTURE

Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3, 1, 1, 2, 2, 0, 2, 4

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services *		217		218	11 767	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226	440	
	Autres produits					230	147	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	12 354	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	68 738	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	2 616	244	2 616
	Rémunérations du personnel *					250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	1 118	
	Dotations aux amortissements *					254	2 178	
			dont amortissement du fonds de commerces			255		
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges		{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	1
			{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)						264	74 650	

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	(62 296)
Produits financiers	(III)	280		Charges financières	(V)		294	2 060
Produits exceptionnels	(IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices *	(VII)						306	

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII) 310 (64 356)

B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		314	64 356
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles *					322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
Déductions	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987			342	
				JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		France Ruralités Revitalisation (art.44 quindécies A)	181				
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements et souscriptions outre mer)	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit				346			350	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352		354	64 356
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356			

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet FICOREX, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par A1 ARCHITECTURE,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2024 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	114 837
Chiffre d'affaires hors taxes	11 767
Résultat net de l'exercice (perte)	-64 356

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour FICOREX
Fait à PARIS le 05/05/2025



A1 ARCHITECTURE

37 B QUAI JEAN BAPTISTE CLEMENT

94140 ALFORTVILLE

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euro

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 114 837,02 E.

Le résultat net comptable est une perte de 64 356,10 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 05/05/2025 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 52 038

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles		5 500		5 500
Immobilisations corporelles	41 450	753	1 481	40 723
Immobilisations financières	15	5 800		5 815
TOTAL	41 465	12 053	1 481	52 038

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 39 441

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles		419		419
Immobilisations corporelles	38 743	1 759	1 481	39 022
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	38 743	2 178	1 481	39 441

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	5 500	419	5 081	3 ans
Mat transport	12 000	12 000	0	Non amortiss.
Mat.bureau & informatique	8 923	7 222	1 701	de 3 à 5 ans
Mobilier	19 800	19 800	0	5 ans
TOTAL	46 223	39 441	6 782	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.2 - Etat des créances = 288 609

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	5 800		5 800
Actif circulant & charges d'avance	282 809	282 809	
TOTAL	288 609	282 809	5 800

3.3 - Provisions pour dépréciation = 184 000

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	184 000				184 000
Comptes financiers					
Total	184 000				184 000

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 26

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	26	1,00	26
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	26	1,00	26

4.2 - Etat des dettes = 167 042

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	54 225	54 225		
Dettes financières diverses	6 530	6 530		
Fournisseurs	31 216	31 216		
Dettes fiscales & sociales	61 771	61 771		
Dettes sur immobilisations	3 300	3 300		
Autres dettes	10 000	10 000		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	167 042	167 042		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 4 879

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	4 879
Autres dettes	
TOTAL	4 879

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 11 767

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	11 767	100,00 %
TOTAL	11 767	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.



RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	26	26	26	26	26
b) Nombre d'actions émises	26	26	26	26	26
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	11 767	139 500	59 000	22 500	262 500
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-62 178	-4 315	19 489	12 755	191 769
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-62 178	-4 315	19 489	12 755	191 769
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-64 356	991	10 807	-6 996	-5 443
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-2 391	-166	750	491	7 376
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-2 475	38	416	-269	-209
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					11 490
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	1 118	1 423	991	656	5 341

Observations complémentaires

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

**A1 ARCHITECTURE
SASU AU CAPITAL DE 26 €
37B QUAI JEAN BAPTISTE CLEMENT
94 140 ALFORTVILLE
RCS CRETEIL 833 036 965**

FEUILLE DE PRESENCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 MAI 2025

Nom et prénom des actionnaires et
des mandataires

Nombre
d'actions

Emargements
de voix

1 Monsieur ELASRI Stéphane

26

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

**A1 ARCHITECTURE
SASU AU CAPITAL DE 26 €
37B QUAI JEAN BAPTISTE CLEMENT
94 140 ALFORTVILLE
RCS CRETEIL 833 036 965**

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 27 MAI 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mai à quatorze heures, l' actionnaire Unique de la Société A1 ARCHITECTURE, société à actions simplifiées, au capital de 26 €, immatriculée au registre du commerce de Créteil sous le numéro RCS CRETEIL 833 036 965, s'est rendu au siège social sis au 37 B Quai Jean Baptiste clément 94140 Alfortville, en assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions statutaires.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée, en entrant en séance, par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

Monsieur ELASRI Stéphane préside la séance en sa qualité de président du conseil.

Le président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres de bureau, fait ressortir que les actionnaires, présents ou représentés, possèdent plus du quart des actions ayant le droit de vote et qu'en conséquence, l'assemblée générale, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation, s'il y a lieu, desdits comptes, bilan et conventions.
- Quitus aux administrateurs et affectation du résultat.
- Questions diverses

Puis, il dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion des dirigeants,
- l'inventaire, les états financiers et l'annexe des comptes de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée.

Puis, il rappelle que le projet de résolutions, l'inventaire, les états financiers et l'annexe des comptes, ainsi que les textes de résolutions proposées, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social, plus de quinze jours francs avant la date de l'assemblée

Ces lectures terminées, le président ouvre la discussion.

Après échanges de vues des différentes questions auxquelles il est répondu par le président, la discussion étant close et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, faisant ressortir une perte de 64 356,10 €.

En conséquence, il ratifie la gestion du conseil d'administration pendant ledit exercice et lui donne quitus entier et sans réserve de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur la proposition du dirigeant réunis le 27 Mai 2025, décide que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, perte de 64 356,10 € cumulé au report antérieur débiteur de 577,56 le nouveau solde du report à nouveau reste débiteur et s'élève à -64 933,66 € est affecté en :

- Report à nouveau : - 64 933,66 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale examine la possibilité d'allouer à la Direction une gratification.

Aucune gratification n'est allouée à la Direction au titre de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

QUATRIEME RESOLUTION

Continuité d'exploitation malgré la perte de plus de la moitié du capital social.

Après discussions ouvertes sur la résolution exposée, le président met aux voix les résolutions.

Les actionnaires, à l'unanimité, décide conformément à l'article L225-248 du Code de commerce de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société et de poursuivre la continuité de l'exploitation.

Le président rappelle les obligations qu'implique cette décision à savoir :

la société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue et sous réserve des dispositions de l'article L224-2 de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pas pu être imputées sur les réserves, si, dans

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

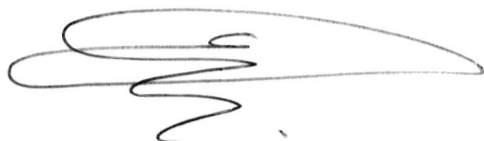
ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet de procéder à toutes les formalités requises et de publicité légale et réglementaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

M ELASRI STEPHANE _____



**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**